

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 JUILLET 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.07.162**

**Crèche "Les  
Poussins" :  
modification du  
règlement financier**

**LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 juillet 2010**

**Secrétaire de séance** : Jacques NOBLE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

**Excusé(s)** :

Christian RAPNOUIL

<b>POLITIQUES SOLIDAIRES / CRÈCHE</b>	<b>Rapporteur : Monsieur DAURE</b>
---------------------------------------	------------------------------------

<b>CRÈCHE "LES POUSSINS" : MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER</b>
--

Par délibération n°29 du 2 février 2006 modifiée, le conseil communautaire a approuvé les règlements intérieur et financier de la crèche « Les Poussins ».

La tarification des services aux familles est établie en fonction des barèmes de la caisse d'allocations familiales (CAF).

Suite à un contrôle ciblé de la CAF sur les modalités de participations des familles dans le cadre de la prestation de service unique (PSU), il est apparu que notre règlement financier, validé par la CAF lors du passage à la PSU en 2006, n'est pas conforme au règlement de la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). En effet, le tarif et les barèmes de la CNAF s'imposent à toutes les crèches. Pour une famille, le niveau de participation de la CAF sur les charges liées à l'accueil d'un enfant, est établi selon un barème qui intègre dans son calcul la présence d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Or, notre règlement prévoit « qu'une réduction de 25% est accordée pour le 2<sup>e</sup> enfant de la même famille confié simultanément à la crèche, et de 75% pour le 3<sup>e</sup> enfant. »

La CAF considère que cette mesure, non conforme au règlement CNAF est illégale, et induit un manque à gagner pour la CAF.

Par ailleurs, le tarif appliqué pour les enfants handicapés est le tarif normal alors que la réglementation CNAF prévoit que ce soit le tarif immédiatement inférieur.

Il convient donc de modifier le règlement financier de la crèche en supprimant l'article 3-1 alinéa 2 et en ajoutant un nouvel alinéa rédigé comme suit : « le tarif appliqué pour les enfants handicapés est le tarif immédiatement inférieur ».

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 29 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 7 juillet 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les modifications du règlement financier de la crèche « Les Poussins » applicable à compter du 23 août 2010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>12 juillet 2010</b>	<b>12 juillet 2010</b>